

2013/5851 - Approbation d'une convention d'occupation temporaire du domaine public à titre gratuit d'un local situé 231 avenue Barthélémy Buyer à Lyon 5e au profit de l'Association «Entraide Pierre Valdo »
(Direction du Développement Territorial) (BMO du 23/09/2013, p. 2023)

Rapporteur : M. FOURNEL Yves

M. FOURNEL Yves, rapporteur : Avis favorable de la Commission.

Mme PERRAUD Mychèle : Monsieur le Maire, chers Collègues, notre ville porte une attention particulière aux modes de garde des enfants en favorisant notamment l'activité périscolaire de loisirs. Depuis 1980, l'Association Entraide Pierre Valdo contribue de façon efficace et professionnelle à l'accueil, hors temps scolaire, des enfants de 4 à 15 ans principalement du 5^e arrondissement et aussi des 2^e et 8^e arrondissements.

Les locaux actuels étant particulièrement vétustes et ne répondant plus aux normes exigées pour l'accueil des enfants, un important programme de démolition reconstruction est envisagé sur ce site par cette association. En attendant la fin des travaux en septembre 2015, la Ville de Lyon a proposé une mise à disposition gratuite dans des locaux laissés vacants, ce qui permettra à la structure de continuer son action dans de bonnes conditions et de ne pas pénaliser l'accueil des enfants.

Pour conclure, je voudrais ajouter combien cette association est précieuse et essentielle, non seulement pour le 5^e arrondissement mais aussi pour notre ville, surtout combien elle est appréciée par les enfants, les parents mais aussi les élus, les habitants et associations du secteur avec qui elle partage des partenariats. Elle contribue par son action à l'épanouissement des enfants dans les meilleures conditions possibles. C'est la raison pour laquelle, ce soir, je voulais profiter de ce rapport pour lui rendre un hommage mérité.

C'est donc sans surprise que le Groupe GAEC votera favorablement ce rapport.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté)